

NUMÉRO DE LA DÉCISION : QCRC08-00233
DATE DE LA DÉCISION : 20081223
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 5-M-330639-108
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : M08-07775-7
OBJET DE LA DEMANDE : Autorisation de céder ou
aliéner les véhicules lourds
MEMBRE DE LA COMMISSION : Jean Giroux

3931935 Canada inc.
NIR : R-575328-1

Personne visée

DÉCISION

LES FAITS

[1] La Commission des transports du Québec (la Commission) examine la demande du 19 décembre 2008 de 3931935 Canada inc. à l'effet de lui permettre de transférer à 9179-5831 Québec inc. un véhicule lourd.

[2] Ce véhicule lourd, est un FREIG de l'année 2004 et porte le numéro de série 1FUJF6AV04DM19568.

[3] La Commission est avisée le 22 décembre 2008, par télécopie des parties jointe à la présente, qu'elles n'ont plus l'intention de vendre le véhicule en question.

POUR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :

FERME le dossier.

Jean Giroux, vice-président
Membre de la Commission

p. j. Télécopie de 3931935 Canada inc.
Avis de recours